
1 Introduction

2 Analyse des dangers : tdabiomerieux20120

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 TDA

2.5.2 FER (III) chlorure

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit tdabiomerieux20120
-------	--

Company	bioMérieux Benelux s.a.
---------	-------------------------

Date	2026-07-06
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **tdabiomerieux20120**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : tdabiomerieux20120

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **tdabiomerieux20120**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	bioMérieux Benelux s.a.
État physique	liquide
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Dispositif médical de diagnostic in vitro.
Date FDS	2024-01-11

La FDS date du 2024-01-11. Elle a donc 2 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- **H302** Nocif en cas d'ingestion.
- **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- **P264** Se laver ... soigneusement après manipulation.
- **P273** Éviter le rejet dans l'environnement.
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transport :

- ADR : 8
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : 8
- IATA : 8
- UN : UN2582

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Laver abondamment la zone touchée avec de l'eau et du savon. • En cas de contact cutané mineur, éviter d'étaler la substance sur la peau non contaminée. • Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

eyes : • Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. • Les personnes portant des lentilles de contact doivent les enlever autant que possible. • Continuer à rincer continuellement. • Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

ingestion : • Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. • Rincer la bouche. • NE PAS faire vomir. • En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

inhalation : • Sortir immédiatement à l'air libre. • Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. • Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 TDA

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration : Unbounded range

Dangers :

- **H302** Nocif en cas d'ingestion.
- **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 FER (III) chlorure

Identification

- N° CAS : 7705-08-0
- N° EINECS : 231-729-4

Concentration :from 10.0 to 20.0

Dangers :

- **H300** Fatal if swallowed
- **H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHE Février 2021 **Fiche n°154 - Trichlorure de fer** Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à « Trichlorure de fer » avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales. **En savoir plus**

Généralités

Caractéristiques

VLEP Mesurage

Incendie - Explosion

Pathologie - Toxicologie

Réglementation

Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection <i>Matériau : nitrile</i> Aucun détail supplémentaire (épaisseur, temps de perçage, etc.) n'est fourni dans le texte.
Yeux	Lunettes / écrans faciaux <i>Lunettes de sécurité à écrans latéraux</i> Le document précise uniquement la présence d'écrans latéraux. Aucun détail sur le type de verre, la protection UV, la résistance aux chocs, etc.
Peau	Gants de protection <i>Matériau : nitrile</i> Aucun détail supplémentaire (épaisseur, temps de perçage, etc.) n'est fourni dans le texte. Lunettes / écrans faciaux <i>Lunettes de sécurité à écrans latéraux</i> Le document précise uniquement la présence d'écrans latéraux. Aucun détail sur le type de verre, la protection UV, la résistance aux chocs, etc. Vêtements de protection / combinaisons <i>Vêtements appropriés résistant aux produits chimiques</i> Le texte indique simplement que les vêtements doivent être « appropriés » et « résistants aux produits chimiques ». Aucun détail sur le matériau, la coupe, la protection contre les éclaboussures, etc.
Système respiratoire	Protection respiratoire <i>Aucun équipement respiratoire individuel n'est normalement nécessaire</i> Le document ne

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	recommande pas de masque ou de filtre respiratoire pour la manipulation de ce produit.
Corps	Vêtements de protection / combinaisons <i>Vêtements appropriés résistant aux produits chimiques</i> Le texte indique simplement que les vêtements doivent être « appropriés » et « résistants aux produits chimiques ». Aucun détail sur le matériau, la coupe, la protection contre les éclaboussures, etc.

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter toute exposition prolongée. - Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. - Assurer une ventilation efficace. - Porter un équipement de protection approprié. - Se laver les mains soigneusement après manipulation. - Éviter le rejet dans l'environnement. - Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Stocker dans un récipient fermé de manière étanche; conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS). Les incompatibilités mentionnées sont: agents oxydants forts.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Dispositif médical de diagnostic in vitro.